



*Communiqué de presse*

« Loi Evin, mode d'emploi »

**Les organisations professionnelles de boissons alcoolisées  
lancent une formation e-learning sur la bonne application de la loi Evin**  
[www.loievin-modedemploi.fr](http://www.loievin-modedemploi.fr)

Paris, le 4 février 2020 – Brasseurs de France, la Fédération Française des Spiritueux, la Fédération Française des Vins d'Apéritif et Vin & Société mettent en ligne « *Loi Evin, mode d'emploi* », un outil de formation à destination des collaborateurs des entreprises du secteur des boissons alcoolisées, des agences de publicité, des médias et plus généralement de tous les professionnels amenés à concevoir des supports de communication pour les boissons alcoolisées.

Accessible à tous, cette formation permet de parcourir en 45 minutes l'essentiel des dispositions encadrant la communication des boissons alcoolisées, qu'elles soient relatives à la loi Evin elle-même ou aux principes déontologiques regroupés dans la Recommandation « alcool » de l'ARPP<sup>1</sup>.

Alternant théorie et pratique, le module est composé d'interviews d'experts, de vidéos en motion design, de présentations, de quiz et d'outils pour approfondir les sujets traités. Il s'articule autour de 5 rubriques permettant à l'utilisateur de trouver rapidement les éléments qui lui seront utiles pour comprendre les principes généraux de la législation, identifier les supports et contenus autorisés, différencier parrainage et mécénat, approfondir le sujet des jeux-concours ou appréhender la thématique de la communication digitale dans toutes ses dimensions (bannières, sites, réseaux sociaux, recours à des influenceurs, etc).

Un questionnaire final permet à l'utilisateur de valider son parcours de formation et d'obtenir une attestation selon son taux de bonnes réponses.

« *La loi Evin est une législation dont la complexité et la subtilité soulèvent en pratique de nombreuses questions des professionnels* » explique Joël Forgeau, Président de Vin & Société. « *Cet outil fournit des exemples précis et très concrets pour faciliter l'appropriation des bons réflexes et répond en cela à un besoin souvent exprimé* » ajoute Joël Forgeau.

.../...

---

<sup>1</sup> Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité- <https://www.arpp.org/nous-consulter/regles/regles-de-deontologie/alcool/>

« Le renforcement de l'autorégulation constitue l'un des engagements majeurs du Plan de prévention des filières<sup>2</sup> remis au Président de la République en juin 2018 » indique Michel Gayraud, Président de Prévention et Modération<sup>3</sup>. « Nous entendons avec cet outil contribuer à la sensibilisation de tous les professionnels concernés afin de généraliser les bonnes pratiques et garantir le respect des règles en vigueur » ajoute Michel Gayraud.

La formation « [Loi Evin, mode d'emploi](#) » est en libre accès (après avoir complété un court formulaire en ligne et obtenu un mot de passe).

L'outil a été réalisé par UPANDGO, agence digital learning.

Découvrez le teaser de la formation : <https://www.youtube.com/teaser>

**Loi Évin Mode d'emploi** L'encadrement de la communication sur les boissons alcoolisées

The infographic features a central illustration of a bus stop with a beer bottle on the display. Two callouts point to the bus stop: 'Identifier les supports autorisés' (Identify authorized supports) and 'Cerner les contenus et actions envisageables' (Identify contents and envisageable actions). To the right is a 3x3 grid of colored boxes with icons and text:

- Top row: 'QU'EST-CE QUE LA LOI ÉVIN ?' (dark blue), 'LES SUPPORTS AUTORISÉS' (purple), 'LOI ÉVIN' (light blue with book icon).
- Middle row: 'LES CONTENUS AUTORISÉS' (teal with monitor icon), 'PARRAINAGE, MÉCÉNAT ET JEUX-CONCOURS' (yellow).
- Bottom row: 'VALIDER SON PARCOURS' (white with megaphone icon), 'ET LE DIGITAL ?' (orange).

Présentation | Mentions légales / CGU | Contact

Logos: BRASSEURS DE FRANCE, FEVA, VIN & SOCIÉTÉ, Les Spiritueux

<sup>2</sup><https://www.vinetsociete.fr/Plan de prévention des filières.pdf>

<sup>3</sup> L'association *Prévention et Modération* a été créée en 2019 par Brasseurs de France, la Fédération Française des Spiritueux et la Fédération Française des Vins d'Apéritif pour fédérer l'ensemble des initiatives des organisations professionnelles en matière de prévention des comportements à risque et de promotion de la consommation responsable.

*A propos de Brasseurs de France :*

Brasseurs de France, fondé en 1878, est le syndicat professionnel de la brasserie française. Il représente plus de 98% de la production française de bière et a parmi ses membres 96% de PME/TPE. Il fédère les brasseries artisanales, historiques, familiales qui génèrent plus de 3,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires (chiffres 2018).

<http://www.brasseurs-de-france.com/>

*A propos de la Fédération Française des Spiritueux :*

Créée en 1996, la Fédération Française des Spiritueux (FFS) est une organisation professionnelle qui représente les producteurs et distributeurs français de boissons spiritueuses. Elle regroupe près de 210 entreprises (des PME aux groupes à vocation internationale).

<http://www.spiritueux.fr/>

*A propos de la Fédération Française des Vins d'Apéritif :*

Créée il y a plus de cinquante ans, la Fédération française des vins d'apéritif (FFVA) rassemble les producteurs et distributeurs de vins d'apéritif. Elle compte une trentaine d'entreprises adhérentes et regroupe trois syndicats professionnels, à savoir le Conseil national des vins aromatisés (CNVA), le Syndicat français des vins mousseux (SFVM) et le Syndicat des grandes marques de Porto (SGMP).

<http://www.ffva.fr>

*A propos de Vin & Société :*

Vin & Société est une structure unique en France, en ce qu'elle représente l'ensemble de la filière vitivinicole, producteurs et négociants. Ses membres sont au nombre de 28, à savoir 21 interprofessions régionales et 7 organisations professionnelles nationales. L'association valorise la place du vin dans notre pays et promeut la consommation responsable.

<http://www.vinetsociete.fr/>

---

**Contacts presse**

Contact presse Brasseurs de France, Fédération Française des Spiritueux :  
VFC Relations Publics Jessica Novelli – [jnovelli@vfcrp.fr](mailto:jnovelli@vfcrp.fr) – Tel. : 01 47 57 67 77  
Contact presse Vin & Société : Valérie Fuchs 06 62 49 64 85 – [vafuchs@wanadoo.fr](mailto:vafuchs@wanadoo.fr)